Qui intervient aux Îles du Salut ?

Rien qu'au Centre spatial guyanais, pas moins de six services du CNES interviennent au quotidien aux Îles du Salut (SDA/IP, SDA/AJ, SDO/IN, SDO/ TI, SDP/SP, CG/COM...). Ils interagissent avec de très nombreux partenaires, institutionnels ou sociétés, qui jouent chacun leur rôle dans la logistique ou la préservation du site. Pour y voir plus clair, suivez le guide !

- La **Direction des affaires culturelles** accompagne le CNES dans la réhabilitation du patrimoine depuis 2011 à travers une convention annuelle. Ils décident de concert des chantiers à mener. La DAC finance 40 % du montant des travaux, soit 300 000 euros par an.
- La **Fondation du patrimoine** apporte un soutien financier aux travaux de rénovation (réhabilitation des fresques de la chapelle par exemple), à travers des appels aux dons notamment.
- Par convention avec le CNES, l'association **CHAM** (Chantiers histoire et architecture médiévales) restaure les vestiges (bâtiments, escaliers, murs de soutènement...) avec des jeunes guyanais en insertion professionnelle.
- L'association **Agamis** a été créée en 1999 afin de mener des actions de valorisation du patrimoine ; elle est notamment en charge de la gestion du musée, dans l'ancienne maison du directeur, qui appartient au **Conservatoire du littoral.**

- Si le CNES est propriétaire des Îles, il n'est pas propriétaire de tous les bâtiments.
- **L'État** a conservé dans son giron le phare et ses dépendances (géré par le service Phares et balises de la Direction de la mer), ainsi que la maison du chef de quai (gérée par la Direction de l'immobilier de l'État).
- Depuis 1995, le **Conservatoire du littoral** est propriétaire de l'ancienne maison du directeur, mais sa gestion est assurée par l'association Agamis.

- Malgré leur localisation, les Îles sont administrativement rattachées à la **Ville de Cayenne**. C'est pourquoi l'animation touristique, pour l'instant assurée par Agamis, devrait être prochainement partagée avec l'**office du tourisme de Cayenne** sous l'égide de la CACL, qui a désormais la compétence tourisme dans l'Agglo.
- L'**office de tourisme de Kourou** dispose d'un stand d'information aux Balourous, où le CNES a aménagé un ponton pour la desserte des Îles.

La totalité des trois îles sont inscrites au titre des **Monuments historiques**. En outre, plusieurs bâtiments sont classés monuments historiques : l'ancien hôpital, la chapelle (y compris les décorations peintes), et la maison de Dreyfus sur l'île du Diable. Aucuns travaux ne peuvent être engagés sans le consentement de la Direction des affaires culturelles (DAC).

La société **Guyane Environnement** entretient les espaces verts pour le compte du CNES.

À la demande du CNES, l'**ONCFS** (Office national de la chasse et de la faune sauvage) peut intervenir pour des missions ponctuelles (évacuation de capuçins fin 2016 par exemple).

En tant que gestionnaire du patrimoine forestier du CNES, l'**ONF** intervient sur demande pour toute question relative à la faune ou à la flore.

Une **Commission des Îles** a été mise en place en 2010 à l'initiative de l'**État** et du CNES, afin d'étudier tous les projets d'aménagement des Îles avec les différents partenaires : l'État, le CNES, les Villes de Cayenne et Kourou, la CACL et le Conservatoire du littoral. Elle ne s'est réunie que deux fois mais devrait être convoquée par le préfet cette année.

L'ancien presbytère est mis à la disposition de la **gendarmerie**. Deux gendarmes mobiles sont en permanence sur les Îles, ils changent tous les trois mois.

Sodexo a pris le relais de la Sothis en juin 2016 pour la gestion du complexe hôtelier « L'auberge des Îles » dans le cadre d'une convention de gestion provisoire. Un appel d'offres devrait être lancé en 2019 pour la nomination d'un nouveau gestionnaire.

En matière de déchets, le CNES a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la **CACL** (Communauté d'agglomération du Centre Littoral) pour la réhabilitation de l'ancienne décharge. La gestion quotidienne des déchets est à la charge du CNES. C'est la société **Guyanet Environnement** qui assure le ramassage (deux rotations par semaine, tous les jours en juillet-août)

Les logements de l'ancienne boulangerie, séparée en deux parties, sont mis à la disposition de la **BSPP** (Brigade des sapeurs-pompiers de Paris) et du **RSMA** (Régiment du service militaire adapté), qui assure six vacations par an pour l'entretien des espaces verts sur Royale.

C'est l'unique bâtiment « spatial » du site : le **cinétélescope** (auparavant cinéthéodolite) permet de visualiser toute la phase de décollage. Les Îles étant évacuées lors des lancements vers l'est, il n'est activé que lors des lancements vers le nord. Un projet de renouvellement est en cours, porté par le CNES.

L'ancienne maison du sous-directeur a été mise à disposition de la **Marine nationale**, après une réhabilitation partagée avec le CNES.

Depuis 2012, l'île Royale est alimentée en eau grâce à un osmoseur, unique en Guyane, installé par le CNES. Il a confié sa gestion à la **SGDE** (Société guyanaise des eaux).

Les Îles ne sont pas alimentées par le réseau EDF. Royale est autonome grâce à trois groupes électrogènes, dont la gestion est assurée par le CNES.

Un agent de sécurité de **Samsic Sécurité Guyane,** société prestataire du CNES sur la base, est présent quotidiennement sur l'île pour y faire respecter le règlement intérieur du site. Il dispose d'un local et d'un véhicule.

Le sentier du Tour de l'île, étant inscrit au Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), son aménagement est à la charge de la **Collectivité territoriale de Guyane (CTG)** et du propriétaire, le CNES.

La compagnie **Promaritime Guyane** assure la liaison régulière des Îles. Elle a succédé à la Sotel en 2016.

La barge civile *Morlander*, qui appartient à l'armateur **De Boer**, assure la desserte en fret dans le cadre d'une convention entre **le Grand port maritime** en tant que propriétaire du port de Pariacabo et le CNES, son gestionnaire.

Sur l'île Saint-Joseph, le **3e REI** assure l'entretien des chemins et du cimetière. En contrepartie, il occupe gratuitement les maisons de gardiens. Par le biais d'une convention, la Légion met également à disposition du CNES sa barge, l'*Anne-Marie*, trois jours par semaine.

L'unité de la **BSPP** au CSG assure la protection de tous les bâtiments et personnes attachés au CNES sur les Îles. Pour cela, elle a deux bateaux, le *Jason* et l'*Athéna*, stationnés en permanence à Pariacabo. Les sapeurs-pompiers de Paris peuvent aussi intervenir à la demande du **Sdis** (Service départemental d'incendie et de secours) pour du secours à victime.

Pour le compte du CNES, **Sodexo Guyane Services** réalise l'entretien et le maintien en fonctionnement de tous les bâtiments "habités" (hors vestiges).